

ROSEL *Infos*

n° 42

Juin 2006

Directeur de la publi-
cation :
Michel LEFONDRE

Réalisation :

Gisèle CHALLE
Catherine LE NY
Marie-Jo LUCAS
Hubert PERIER

Pour tout rensei-
gnement sur la
publication :

Tel.: 02 31 80 01 51

Le mot du maire :

Ce numéro de Rosel-Infos fournit l'occasion de traiter des importants dossiers qui étaient à l'ordre du jour du Conseil communautaire d'Entre Thue et Mue, qui s'est réuni le 7 juin 2006. Deux dossiers essentiels se trouvaient inscrits à cet ordre du jour, celui des modifications statutaires et celui de la salle multisports.

Le dossier statutaire avait donné lieu depuis septembre 2005 à plusieurs réunions d'une commission que j'avais été chargé d'animer en tant que président de la Commission d'évaluation des charges. Si certaines compétences communautaires avaient pu être précisées et reformulées de façon consensuelle, la redéfinition des compétences scolaires a donné lieu à de longs débats et à des « décisions » difficiles. Le choix délicat qui était posé aux instances communautaires peut être résumé ainsi :

- soit il était procédé à une globalisation de la compétence communautaire, celle-ci intégrant l'ensemble des charges afférentes aux bâtiments scolaires, mais l'évaluation de ces nouvelles charges devait, en principe, être faite sur la base de nouveaux critères légaux impliquant la prise en compte du coût d'acquisition ou de renouvellement des bâtiments dans le cadre d'un coût moyen annuel ;
- soit la compétence communautaire excluait entièrement la prise en charge des bâtiments ce qui impliquait une réévaluation des charges, mais d'une ampleur plus restreinte.

Chacune des solutions envisageables et débattues avaient ses avantages et ses inconvénients. La première avait l'avantage d'unifier l'ensemble des responsabilités, attributions et charges scolaires au niveau communautaire mais conduisait, si on appliquait la loi, à une évaluation des charges à la fois délicate techniquement et d'une forte ampleur financière. La seconde évitait d'affronter ces conséquences budgétaires fortes, mais maintenait un partage de la compétence scolaire toujours susceptible de difficultés d'application. J'avais personnellement plaidé en faveur de la seconde solution en soulignant que le non respect du cadre légal en matière d'évaluation des charges conduisait à des chiffrages plus ou moins arbitraires et aléatoires. Mais, au fil des mois, c'est la première solution qui a recueilli l'accord de la quasi-unanimité des communes, l'évaluation des nouvelles charges étant proposée sur des bases très éloignées du cadre légal puisque comportant une « contribution » de 3 € par habitant pour toutes les communes, y compris celles n'ayant plus de groupes scolaires... Cette évolution m'a conduit à abandonner la présidence de la commission d'évaluation, mais le Conseil communautaire du 7 juin a adopté, à une forte majorité, les modifications statutaires en elle-mêmes. Dans le contexte créé où la commune de Rosel au travers de ses représentants, était la seule à contester l'approche financière, moi-même et Marc Fontaine nous nous limiterons à nous abstenir lorsqu'il s'agira d'adopter formellement la nouvelle évaluation des charges.

Le dossier de la salle multisports devait être tranché au Conseil du 7 juin afin que celui-ci ait connaissance de la décision, prise au niveau national, sur le projet de centre commercial de Rots. Or, comme on le sait, cette décision a été négative et l'espérance de futures recettes importantes de taxe professionnelle se trouvait ainsi remis en course. Malgré cette donnée, c'est également à une très forte majorité que le Conseil communautaire a décidé de poursuivre le projet et de mettre en route les procédures nécessaires. Cette décision, à laquelle les représentants de Rosel ont contribué par leur vote, s'explique par la présentation faite de l'impact budgétaire du projet, impact qui pourrait d'ailleurs être légèrement diminué. En effet, même s'il augmentait les contraintes de gestion pour les années à venir, cet impact budgétaire s'avérerait supportable pour les finances de la Communauté.

Et pour changer complètement de registre, bonnes vacances à tous.

Michel LEFONDRE

Comptes-rendus des réunions du conseil municipal

Séance du 11 mai 2006

I. POINT SUR LES DOSSIERS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE THUE ET MUE

Informations nécessaires sur trois dossiers importants qui ont donné lieu à des évolutions récentes.

1 - Le dossier du programme de voirie 2006

A l'occasion du débat d'orientation budgétaire, le Conseil Communautaire avait adopté le principe d'une enveloppe 2006 se montant à 1,8 millions d'euros dont une partie du financement serait trouvée dans un emprunt. Ce montant représente près du triple du montant des charges transférées et a été atteint par la simple addition, sans analyse ni choix, des projets communaux présentés. Cette décision favorise les communes qui avaient présenté le maximum de demandes, ce qui explique qu'une minorité de membres de Conseil Communautaire – dont les deux représentants de Rosel – aient voté contre ou se soient abstenus. Plusieurs membres du Conseil s'étonnent que la Communauté ait ainsi favorisé les communes ayant présenté les demandes les plus inflationnistes au détriment de celles dont les demandes sont restées raisonnables.

En conséquence de cette décision, le Conseil Communautaire a décidé que pour les années à venir, l'enveloppe budgétaire sera restreinte au montant des charges transférées et que seront imputés sur cette enveloppe fermée les frais financiers découlant de l'emprunt prévu pour 2006. Il faut donc espérer qu'il sera tenu compte des opérations réalisées sur le programme 2006 lorsqu'il s'agira de retenir les projets des différentes communes les années suivantes.

2 - Le dossier de la salle multisports

Lors de sa réunion du 29 mars, le Conseil Communautaire a longuement débattu de ce projet dont les dérives déjà constatées et celles craintes inquiètent une bonne partie des membres du Conseil Communautaire. Après un large échange de points de vue, une majorité a décidé de renvoyer au 7 juin 2006, date prévue pour un futur conseil, une prise de position sur la poursuite du projet ou sur sa suspension. Cet ultime report a été justifié par le fait que la décision de la commis-

sion nationale d'équipement commercial sur le dossier du centre commercial de Rots doit intervenir le 23 mai. Une décision favorable ouvrirait des perspectives de recettes de TP qui diminueraient fortement les craintes de certains. Par contre, une décision défavorable risque fort de déboucher sur une suspension du projet de salle multisports.

3 - L'évolution des compétences communautaires et leur évaluation

Lors de la réunion d'information du 12 avril dernier ouverte à tous les conseillers municipaux, ont été exposées les deux analyses qui s'étaient heurtées en commission. L'une, devenue minoritaire, proposait de limiter la compétence communautaire au seul « fonctionnement des écoles », les communes concernées gardant la compétence « bâtiments ». L'autre, mise en forme par la commission scolaire, et devenue majoritaire, repose sur un transfert global des responsabilités scolaires à la Communauté jugé nécessaire mais s'accompagnant d'une réévaluation des charges transférées sans tenir compte des critères légaux et comportant, entre autres, une charge forfaitaire de 3€ par habitant pour toutes les communes, qu'elles disposent ou non d'un groupe scolaire.

Pour les semaines à venir, le processus va se dérouler en deux temps :

- après adoption par le Conseil Communautaire – en principe le 7 juin – les Conseils Municipaux devront se prononcer sur les modifications statutaires (avec leur arrière-plan financier), une majorité qualifiée dite de la 1/2 - 2/3 des communes devant être obtenue.
- Ensuite, après rapport de la commission d'évaluation des charges, le Conseil Communautaire devra adopter le nouveau niveau de l'attribution de compensation (positive ou négative) de chaque commune, l'unanimité étant alors requise dès lors que cette fixation serait déconnectée des critères légaux d'évaluation.

Au cours de l'échange de vues, plusieurs conseillers font part de leur perplexité devant la méthode et les critères de la commission scolaire et s'interrogent sur l'attitude finale à adopter au niveau du Conseil Municipal.

Comptes-rendus des réunions du conseil municipal

Séance du 11 mai 2006 (suite)

II. POINT SUR LE DOSSIER DES RD 126/170

Monsieur le Maire informe des difficultés qu'il a rencontrées pour joindre Monsieur PARIS au Conseil Général et, surtout, du fait que ce dernier n'avait pas eu connaissance de l'avis du Conseil Municipal adopté au début décembre 2005.

Dans ces conditions, les études techniques n'ont pas réellement avancé mais Monsieur PARIS s'est engagé à fournir des éléments d'information pour la fin juin et pense pouvoir présenter le dossier modifié au Conseil Municipal en septembre prochain. Sur le fond, c'est la demande du Conseil de la réalisation d'un rond-point au niveau de Gruchy qui poserait le plus de problèmes alors que le réaménagement en rond-point du carrefour des RD 126 et 220 (dit carrefour d'Authie) semble acquis dans son principe.

III. TRAVAUX COMMUNAUX

- Église : les travaux de réfection des gouttières ont été réalisés et l'entreprise SOREL devrait réaliser le puisard de recueil pour la fin mai.
- Presbytère : l'entreprise FOSSEY doit établir un devis pour la réfection des piliers du portail et le rejointoiement de la demi-lune.
- Local technique : le processus de choix d'un maître d'œuvre a été initié, ce choix sera fait pour la fin mai ; et après établissement du projet technique, il faudra procéder au choix des entreprises.

IV. INDEMNITE DE GARDIENNAGE 2006

Au-delà de l'inscription budgétaire de 250€, il est nécessaire de préciser, par délibération formelle, le bénéficiaire de l'indemnité c'est-à-dire le nouveau prêtre de la paroisse Saint Marc en Plaine. La délibération est adoptée à l'unanimité moins deux abstentions.

V. QUESTIONS DIVERSES

- Adhésion à une Association de promotion de l'aéroport de Caen-Carpiquet. Un courrier émanant conjointement de Caen la Mer et de la CCI de Caen sollicite l'adhésion de la commune à cette association dont la création s'inscrit dans le cadre des derniers développements de la concurrence entre les aéroports de Carpiquet et de Saint Gatien. Après échanges de réflexions au sein du Conseil, un consensus se dégage pour ne pas prendre une position institutionnelle dans ce dossier.
- Journées du patrimoine. Après une interruption, la commune inscrira l'ouverture de l'église de ROSEL à ces journées du patrimoine ce qui permettra à tous d'apprécier les travaux de restauration réalisés fin 2005. Une exposition d'objets et ornements religieux sera organisée, ce qui nécessitera la collaboration de bénévoles.
- Terrains situés dans l'angle rue de l'Église – rue Boulay. Deux terrains seraient vendus et, prochainement, des demandes de CU et PC seront déposées. Se pose la question de l'opportunité de demander une cession gratuite de terrain pour élargissement de la rue de l'Église (trottoir). En effet, une cession gratuite ne peut se cumuler avec une participation aux travaux qui seront à la charge de la commune : or, l'état des lieux (haie, talus) fait que ces travaux seront assez coûteux. Après débat et interventions de membres du Conseil, la majorité reste favorable à une cession gratuite.
- Point de stationnement du bus vert desservant le collège J. Monod. Les services du Conseil Général ont décidé que le soir le bus de la ligne 6 ne prendrait plus les élèves devant le collège mais à l'arrêt suivant (lycée Camille Claudel). Cette décision est entrée en application le 11 mai. Des parents d'élèves craignent que cette décision entraîne d'autres désavantages pour les enfants utilisateurs du bus et soit un recul devant certains comportements. Après échange de vues, le Conseil Municipal indique qu'il est prêt à soutenir une prise de position des parents d'élèves.



Jumelage GOODLEIGH-ROSEL-LASSON

Comité de Jumelage Rosel-Lasson-Goodleigh OuNoël en mai

Le samedi 29 avril Le Comité de Jumelage était reçu par nos amis de Goodleigh, pour un week-end d'amitié ensoleillé.

Le dimanche, après le traditionnel office religieux et un barbecue champêtre, une marche à pied digestive a permis de visiter la campagne du Devon et son écosystème.



L'événement du week-end était constitué de la soirée pour laquelle nos amis anglais avait préparé un...repas de Noël! Un petit commentaire s'impose : il avait été imaginé, voici quelques années, de passer Noël ensemble. Pour des raisons diverses, cela n'a jamais été possible. Voilà pourquoi, la nuit du 30 avril au 1^{er} mai.....nous avons célébré Noël avec le menu traditionnel : dinde, pudding de Noël et....présence du père Noël revenu spécialement pour nous, en cette date originale, remettre des cadeaux aux enfants.



Le lendemain 1^{er} mai, nous avons visité le château de Knightshayes et ses jardins, le climat printanier et le soleil ont ensuite incité certains à improviser une rencontre de football sur la pelouse du château (peut-être en prélude à la coupe du monde ?). Le mardi matin était le jour de repartir en Normandie après ce très agréable séjour.....à l'année prochaine à Rosel & Lasson



Association Loisirs Jeunesse « Entre Thue et Mue »

Les Centres de Loisirs

Trois centres:

- ROTS au centre permanent
- BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE : à l'école maternelle
- SAINT MANVIEU NORREY : à l'école primaire

Cet été, les enfants d'Entre Thue et Mue seront accueillis dans trois centres de loisirs répondant au même projet :

- des partenariats intercommunaux permettant aux enfants des trois centres de loisirs de se rencontrer et de vivre des activités en commun.
- un lieu de découverte et d'épanouissement de l'enfant encadré par des équipes d'animations qui proposent des ateliers variés (sportifs, manuel...), des grands jeux, des sorties, des mini-camps... permettant de faire découvrir et de faire vivre aux enfants des activités nouvelles et des temps collectifs.
- la participation de l'enfant à l'élaboration de ses vacances en collaboration avec les animateurs : les enfants auront la possibilité de proposer, de choisir et de monter des projets et des activités.
- la place des parents dans chaque centre de loisirs qui auront la possibilité de découvrir différents outils qui leur permettront d'être informés, d'échanger avec l'équipe d'animation et de partager des temps conviviaux dans le centre.

Les Stages : Organisés à la semaine, ils permettent aux enfants, petits et grands, de se sensibiliser à des activités nouvelles, qu'elles soient artistiques ou sportives : stage de marionnettes, de théâtre, de cirque, de percussions, d'éveil artistique et sensoriel, de bois, de multisports, de bande dessinée.

Les enfants sont accueillis sur les centres de loisirs aux horaires habituels (8h00-18h30), avec le repas et le goûter sur place. Les stages sont limités à 12 participants.

Inscriptions à Rots aux bureaux du centre, place de la mairie, tous les lundis de 16h00 à 19h00 pour les trois centres de loisirs.

TARIFS :

Centres de loisirs : prix à la journée, par enfant, repas et goûter compris.

Centres de loisirs	Communauté de communes	Hors communauté de communes
Allocataire CAF/MSA	12,50 €	18,50 €
Non allocataire CAF/MSA	16,50 €	22,50 €

Stages : prix à la semaine, par enfant, repas et goûters compris

Stages	Allocataires CAF/MSA	Hors communauté de communes
Stage à la semaine	87,50 €	107,50 €

Coût d'adhésion :

- 1 enfant 5 €
- 2 enfants 8 €
- 3 enfants 10 €
- Au dessus de 3 enfants, 2 € par enfant supplémentaire.

Des arrhes seront demandées lors de l'inscription. Ils correspondent à 25 % de la somme totale des journées d'inscription.

Contact : Association Loisirs Jeunesse « Entre Thue et Mue » Place de la Mairie 14980 ROTS
02.31.74.43.31

Espace jeunes : du 10 juillet au 25 août.

L'espace jeunes reste ouvert pour les jeunes qui ne partent pas. Chaque lundi, la semaine sera organisée en fonction des envies de Bénédicte MICHEL, l'animatrice, et de celles du groupe. Les parents seront informés en début de semaine du déroulement de celle-ci.

Inscriptions : Espace Jeunes Rue des Prés 14740 BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE
02.31.08.49.31. 06.33.05.50.00

Ouverture de la permanence pour les inscriptions : le mercredi de 14h00 à 19h00 et le jeudi de 16h30 à 19h00.

Tarifs :

	Communauté de communes	Hors communauté de communes
Allocataire CAF	47,50 €	77,50 €
Non allocataire CAF	67,50 €	97,50 €

Tarifs par semaine par jeune, repas compris. Le coût de l'adhésion est le même que pour les centres de loisirs.

DATES A RETENIR

COMITE DES FETES DE LASSON-ROSEL

FOIRE AUX GRENIERS:
dimanche 3 septembre 2006

3€ en extérieur, 4€ à l'intérieur ; Buvette, grillades, frites sur place

Inscriptions et renseignements:

Marie-Jo LUCAS au 02 31 08 47 02
Emmanuel MENEZ au 02 31 73 10 23

JOURNEE DU PATRIMOINE

Samedi 16 et
Dimanche 17
septembre

ASSOCIATION VALLEE DE LA MUE

L'Association Vallée de la Mue a présenté son spectacle de fin d'année le dimanche 25 juin, au Centre d'Animation de Lasson-Rosel.

Les élèves de l'école de musique ont interprété devant leurs parents et leur famille, un morceau choisi et préparé avec leur professeur.

Les inscriptions pour la rentrée prochaine se tiendront le samedi 9 septembre à partir de 14h00 au Centre d'Animation de Lasson-Rosel.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

- Igor VAUTIER : 02.31.26.02.26.
- Catherine LEMESNAGER : 02.31.80.77.25.
- Philippe GIRARD : 02.31.74.09.17.



La
splendide
côte
du
DEVON
sous
le
soleil.

ATTENTION : FACTURES D'EAU

Vous avez sans doute remarqué que votre facture d'eau était d'un montant nettement inférieur à d'habitude. Suite au changement de fermier, la SOAF, nouveau fermier, rencontre des difficultés pour procéder à la facturation. En effet, seul le service d'eau potable vous est actuellement facturé. Une demande de règlement complémentaire vous parviendra dans les mois à venir pour la partie assainissement.